LES NOUVELLES DU JOUR

— Un dépêche du Lloyd, d'Inkeou, 15 janvier matin, dit que la cavalerie du général Mitchenko, revenant de Niou-Tchouang, aurait eu sa retraite coupée par 8 000 Japonais envoyés par le général Oku.

Aucune dépêche ne confirme cette nouvelle.

— Londres, 16 janvier matin. — Les Russes ont proposé au Japon en échange de prisonniers. Cette proposition a été acceptée.

— De Tokio au *Standard*. — La publication à Paris de documents attribués au général Kodama cause ces vive surprise. On y voit une manœuvre ayant pour but d'indisposer l'opinion française contre le Japon. Le *Jiji Shimpo* assure que le Japon n'a aucune visée sur les possessions françaises.

— Port-Arthur, 15 janvier. — Une cérémonie funèbre a été célébrée devant l'armée en mémoire des morts. Le général Nogi a rendu hommage au dévouement de ceux qui sont tombés et dont la devise fut : « Mort ou victoire ! »

— Tokio, 15 janvier. — Un officier de marine japonais venant de Port-Arthur dit que l'état des navires et de la ville est bien meilleure qu'on ne s'y attendait.

Il semble que les Russes n'avaient pas mis l'installation électrique d'ensemble. Les projecteurs des forts étaient alimentés par des machines et des dynamos mobiles. Jusqu'ici, il est impossible de savoir si les navires russes ont été coulés par le feu des Japonais ou par les Russes.

On sauvera des centaines de pêcheurs est été envoyés à Port-Arthur pour aider à relever les mines.

BUREAU SOCIALISTE INTERNATIONAL

Le Bureau socialiste international a tenu dimanche à la Maison de peuple de Bruxelles une réunion, sous la présidence de citoyen Emile Vandervelde, qui était assisté des citoyens Anseele et Victor Serwy, secrétaire.

Les socialistes français étaient représentés par les citoyens Renaudel, Cipriani, Jean Longuet et Edouard Vaillant.

La République Argentine, par le citoyen Achille Cambier.

L'Allemagne, par les citoyens Bebel et Kautsky.

L'Angleterre, par Hyndman.

Les Pays-Bas, par Van Kol.

L'Autriche, par Adler.

La Russie, par Roubanovitch, et la Pologne, par Rosa Luxembourg.

Le grand-duché du Luxembourg par le docteur Weller.

Au début de la séance, le citoyen Vaillant a annoncé que l'unité socialiste en France était un fait accompli. Depuis samedi soir, un contrat est intervenu entre les diverses fractions socialistes de France.

Des félicitations ont été votées par le bureau international aux socialistes français.

Diverses propositions ont été faites ensuite au sujet du mode de votation dans les Congrès internationaux.

Le citoyen Van Kol a demandé qu'on accorde aux nationalités une force électorale proportionnelle au degré d'organisation socialiste dans chaque pays.

Diverses propositions ont été faites ensuite.

Une Commission composée des citoyens Vandervelde, Serwy et Van Kol a été nommée. Elle est chargée d'examiner les diverses propositions et de faire son rapport pour la prochaine réunion du bureau international.

Le citoyen Jean Longuet fait voter une protestation contre les persécutions dont sont victimes actuellement les socialistes japonais dont on a dissous les associations et supprimé les journaux.

Serwy a donné sa démission de secrétaire international pour motif de convenance personnelle.

La séance a été ensuite levée. La prochaine réunion aura lieu au printemps de l'année prochaine.

PETITES NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

LE COMMERCE BELGE EN 1905

De notre correspondant particulier de Bruxelles, le 15 :

Notre pays continue à tirer bénéfice de l'excellente situation que lui vaut son gouvernement catholique et qui se caractérise par la prospérité des finances publiques, l'importance des travaux d'utilité générale et la sécurité dans législation prudente.

Nos importations, en 1904, se sont élevées à plus de 2 milliards 600 millions, soit près de 80 millions de plus qu'en 1903. Nos exportations se chiffrent par 2 milliards 55 millions, soit 60 millions de plus qu'en 1903. Le mouvement maritime a suivi la même progression.

L.

LE CYCLONE DE MADAGASCAR

Le Melbourne, courrier de Madagascar, arrive hier matin à Marseille, a apporté des nouvelles du cyclone qui, du 14 au 16 décembre, s'est fait sentir dans le nord de Madagascar et y a causé de très graves dégâts, ainsi que nous l'avons appris à cette date par dépêche.

A Diégo-Suarez, la ville a été littralement dévastée par la tourmente. Le résidence, à moitié démolie, est inhabitable; les archives sont en grande partie détruites et plusieurs maisons se sont effondrées.

La plupart des cultes ont eu leurs toitures arrachées. Tous les bâtiments civils et militaires ont gravement souffert; du nombreuses familles sont sans abri.

Les pertes sont évaluées à plus d'un million pour le seul quartier d'Antsirane. Au environs de Diégo, et entre cette ville et Vohemar, les dégâts sont aussi considérables. Plusieurs villages ont été détruits et la ligne télégraphique a été emportée sur une vingtaine de kilomètres.

LE SYNDICAT MIXTE ET L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

Le bureau syndical a décidé qu'une deuxième distribution en nature serait faite cet hiver aux familles chargées d'enfants où la moyenne des gains ne dépasse pas 4 fr. 50 par semaine.

Un appel est fait aux militaires rentrés au foyer pour entrer dans la Société de secours mutuels.

Tribunaux

LES SÉCULARISÉS

Vendredi, le tribunal de Largentière s'est encore occupé des poursuites intentées contre les sécularisés de Meyras, Meyras, Thueyts et Lablachère. Cette audience n'a pas été plus intéressante que les précédentes. Le jugement a été renvoyé à une prochaine audience.

Il ne reste plus qu'une audience pour ces « réfractaires » à la fameuse loi du 1er juillet 1901 ; elle aura lieu le 24 février.

L'AFFAIRE SYVETON

Il semble bien, cette fois, que nous touchions à la clôture de l'instruction. On prête du moins à M. le juge Boucard l'intention de communiquer son dossier au Parquet dès qu'il connaîtra le résultat de l'inventaire du coffre-fort loué à Anvers, par Mme Syveton.

On sait que cet inventaire doit avoir lieu aujourd'hui.

Bien entendu, cette clôture prématurée d'une instruction incomplète ne mettra pas fin à cette affaire qui devient décidément l'Affaire.

Toutes les enquêtes de M. Boucard repose, en effet, sur les déclarations contradictoires de Mme Syveton.

Or, la question du « robinet à boisseau », élucidée par les experts, a démontré le peu de foi que l'on devait attacher à la dernière version de cette femme.

Il a été admis en définitive qu'il apparaissait comme très vraisemblable que ce robinet avait été dévissé, et que M. Syveton avait été asphyxié par le gaz qui s'en échappait bien plutôt qu'en appliquant ses lèvres sur les bûches d'amiante de la cheminée, auquel cas il faudrait revenir à la première version de Mme Syveton.

Le bruit du suicide de la veuve du député a couru hier dans la soirée. On l'a, il est vrai, démenti presque aussitôt. Une personne, amie de la concierge du 20 *bis* de l'avenue de Neuilly, a déclaré notamment que Mme Syveton avait été seulement souffrante et qu'elle avait dû s'étendre sur son lit, mais que ce n'était qu'une indisposition passagère et que le bruit du suicide n'avait pas d'autre cause.

Les chiens — Le téléphone

Un témoignage qui mériterait que l'on s'y arrêtât, car il nécessitait une petite expérience qui aurait levé bien des doutes, est celui de M. Pugliesi-Conti, député.

Le jour de la mort de Gabriel Syveton, vers 2 h. 1/2, ce témoin demandait le communication téléphonique avec l'ex-député du IIe. N'ayant pas le téléphone chez lui, il avait emprunté l'appareil d'un commerçant voisin de sa demeure.

L'employée du téléphone, après avoir sonné inutilement, prévint M. Pugliesi-Conti que les récepteurs du l'appareil de M. Syveton étaient décrochés et que l'on ne répondait pas. Le fait ayant paru surprenant au député du XVIIe, il pria le téléphoniste d'insister, et il garde à l'oreille le récepteur. Il se produisit alors un incident que M. Pugliesi-Conti a fidèlement gravé dans sa mémoire. Il entendit des aboiements de chiens.

L'appareil en trouvant dans le cabinet de M. Syveton, il serait intéressant de savoir si, en fermant les portes de la pièce, on peut, en décrochant les récepteurs, percevoir les aboiements se produisant dans une autre salle de l'appartement.

Dans le cas contraire, il faudrait admettre que les chiens se trouvaient dans le cabinet de travail à 2 h. 1/2 et son avec Mme Syveton dans la chambre à coucher comme elle l'a affirmé dans sa confrontation avec M. Flandin. Et alors, comment pourrait-on expliquer que M. Syveton, vivant à 2 h. 1/2, se fût suicidé en un quart d'heure à peine, puisque son corps, de l'aveu même de Mme Syveton, fut découvert à 2 h. 45?

M. Boucard ne semble pas s'être beaucoup préoccupé de tirer tout cela au clair.

ÇA & LA

Morts d'hier

Mme la baronne d'Hurcourt, mère de notre confrère du Temps. — M. Rousseau, préfet honoraire, à Paris. — Lord Herbert Cairns, à Cannes. — M. Pierre Sement, ancien président du tribunal de commerce de Bernay, à Bernay. — Mme Vve Vermez, belle-mère de M. Ernest Daudet, 93 ans, à Nîmes.

La soie de Madagascar

La Condition des soies de Lyon vient de recevoir 200 kilos de cocons provenant de Madagascar.

C'est le résultat d'un essai intéressant d'acclimatation de l'industrie sericicole dans l'île.

Il y a lieu de continuer cet essai, concurremment avec le travail d'amélioration du « lundibé », ver indigène qui produit une soie indigène très résistante et bon marché.

Fête mutualiste

Dimanche, à 6 heures, les mutualistes de Rennes, au nombre de 350, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence du préfet, entouré de MM. Mabileau, Garreau, Pinault, Brager de la Villemoyan et de Saint-Germain.

ECHOS DE PARTOUT

Le Poireau national ou Mérite agricole compte un régiment de plus : 17 commandeurs, 179 officiers et 1507 nouveaux chevaliers, nommés par M. Mougeot à la date du 13 janvier.

En outre, les 6 000 officiers de l'Instruction publique et d'Académie nommés à l'occasion du 1er janvier étant, évidemment, trop peu nombreux, M. Chaumié vient, de son côté, de leur adjoindre 137 nouveaux compagnons.

Les pastèques sont dans l'allégresse.

Une dépêche de Varsovie annonce que la statue de l'impératrice Catherine élevée récemment dans cette ville a été détruite par une explosion de dynamite.

LES GRÈVES

Narbonne. — De nombreux ouvriers des environs se sont joints à ceux de Pouzols, et la grève continue.

Afin de favoriser l'apaisement, le perquet de Narbonne a fait remettre en liberté deux grévistes arrêtés pour entraves à la liberté du travail.

Le conflit est stationnaire à Ventenac, où le principale difficulté consiste à procurer de travail aux chômeurs. La municipalité consentirait à voter un crédit pour employer pendant quelque temps les ouvriers inoccupés, mais elle déclare que ses ressources sont insuffisantes pour assurer du travail toute l'année.

Notre correspondant nous envoie ces détails sur les troubles de la grève de Pouzols :

« Le point de départ des scènes de violence a été l'arrestation opérée par la gendarmerie d'un des émeutiers qui avait pris violemment à partie le domestique du Dr Farren, l'obligeant à sortir son revolver pour se défendre.

L'individu arrêté ayant été enfermé dans une remise, les grévistes essayèrent d'y pénétrer pour le délivrer, frappant les gendarmes et les chevaux qui s'opposaient à leur passage. Un gendarme reçut un énorme pavé sur la tête. On le transporta évanoui dans une maison voisine.

Les émeutiers s'emparèrent alors d'un vieux chariot qu'ils lancèrent de toutes leurs forces contre le portail de la remise, pour l'enfoncer. Le choc fut très violent. Plusieurs gendarmes faillirent être écrasés.

La porte enfoncée, le prisonnier fut délivré. Les grévistes obéissant l'ordre au capitaine de gendarmerie d'arrêter la domestique qui avait voulu se défendre avec son revolver... et le capitaine obéit. Le pauvre homme fut écroué.

Le sous-préfet arriva sur les lieux et se rendit à la mairie qui fut aussitôt cernée par les émeutiers qui, au moyen d'échelles, essayèrent d'escalader les murailles; mais la gendarmerie se décida alors à intervenir, et les forcenés se retirèrent en protestant violemment. »

Lorient. — Une délégation de grévistes de Locbrist s'est rendue dans la soirée près de directeur de l'usine pour lui annoncer la reprise du travail.

D'accord avec la direction, les feux ont été rallumés.

Hier, les grévistes, au nombre de 1 000 environ, ont parcouru les principales rues en manifestant.

Cette. — Les ouvriers des scieries mécaniques Mireou viennent de se mettre en grève. Ils demandent une augmentation de salaire.

Par solidarité, les employés composant le personnel, ont abandonné les bureaux.

Mèze (Hérault). — A la suite d'une entente avec les patrons, la grève des bateliers et dockers de Mèze a pris fin. Le travail a repris dans ce port.

EN MER

Philippeville. — Le navire *Loire*, de 400 tonnes, de la Compagnie Dureed, parti samedi soir de Collo avec un chargement de liège, a pris feu en mer.

L'équipage, après avoir essayé en vain de se rendre maître du feu, a abandonné le navire et s'est réfugié sur un vapeur allemand qui passait et qui est demeuré deux heures sur le lieu du sinistre sans pouvoir arrêter le violent incendie qui dévorait le bâtiment.

Les naufragés, débarqués à Philippeville, racontent qu'ils durent jeter à la mer des ballots de liège et s'y placer, afin d'échapper au feu qui couvoumait le navire. C'est sur ces radeaux improvisés qu'ils purent s'éloigner du bord de la *Loire* et approcher le vapeur sauveteur qui, ayant mis ses embarcations à la mer, les recueillit tous.

Le navire incendié a été remorqué à Philippeville, seules la coque en fer, la cheminée et deux mâtes à air subsistent.

Londres. — Un bateau de pêche français a échoué ce matin à 8 h. 1/2, près de Shanklin. L'équipage, composé de 5 hommes, s'est noyé.

LA NEIGE

Dieppe. — Le froid est très vif depuis deux jours ; hier, il sévi une forte bourrasque de vent du Sud-Ouest ; la tempête qui souffle sur les côtes anglaises, a causé un retard dans le service des steamers de Dieppe-Newhaven.

La neige tombe abondamment depuis ce matin ; la température est à 3° au-dessous de zéro ; par suite de la neige et du verglas, les communications sont interrompues avec les campagnes environnantes.

Le Havre. — La température a baissé brusquement cette nuit; le thermomètre est descendu à 5° au-dessous de zéro; le vent du Nord-Ouest souffle avec violence; le verglas empêche toute communication.

Chambéry. — On signale de tous les points de la Maurienne de nombreuses avalanches causées par la chute très abondante de la neige.

Nice. — Poussée par un vent d'Est, une neige fine tombe depuis le fin des courses ; elle fond en tombant.

Autun. — Après deux jours de forte gelée, la neige tombe abondamment, rendant encore plus critique la situation des cultivateurs sans eau pour abreuver leurs bestiaux.

TIRAGES FINANCIERS

Ville de Paris 1869

Le numéro 112 792 est remboursé par la somme de 200 000 francs.

Les quatre numéros suivants gagnent chacun 10 000 francs :

240654 — 369 566 — 129 171 — 121 077.

Les dix numéros suivants gagnent chacun 1 000 fr. :

436 191 — 540 715 — 20 769 — 570 931 — 159 081 — 280 540 — 471 960 — 641 028 — 473 068 — 593 804.

Au total : 250 000 francs de lots.

COURRIER MILITAIRE

AVIS AUX LECTEURS

Je rappelle aux lecteurs de la *Croix* que, pour recevoir ces réponses dans le *Courrier hebdomadaire*, il faut adresser une lettre à M. La Ramée, *5, rue Bayard, Paris*, et indiquer le nom, le numéro, le pseudonyme sous lequel la réponse devra paraître. Quand on désire une réponse *par lettre*, joindre à la demande une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte. — Les réponses sont faites la semaine suivante.

Ouvrages militaires, en vente à la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIe :

N° 1. La loi militaire, 1 fr. 25 franco.

N° 2. Engagements et engagements (même prix).

N° 3. Nos Ecoles militaires (à paraître).

G., St-Alban-des-Villars (Savoie). — 1° Le dispensé *article 21* ne fait que *deux fois* vingt-huit jours, s'il n'est pas classé non-disponible. — 2° Seuls, les dispensés *article 23* sont tenus d'aller chercher leur classe et de faire la période de quatre semaines. — 3° vous êtes non-disponible et dispensé article 21; donc vous n'aurez pas à faire de vingt-huit jours.

R. etc., Istres (Bouches-du-Rhône). — 1° On ne peut s'engager dans les spahis que pour quatre ou cinq ans. — 2° Les quatre régiments de spahis ont leur casine : le premier à Médéah; le deuxième à Sidi-bel-Abbès; le troisième à Batna; le quatrième à Orléansville. — 3° Les pièces pour l'engagement d'un Français sont les mêmes que pour nos corps de cavalerie de France. (Voir le *Brochure n° 3*). — 4° Il y a, en Afrique, deux bataillons d'artillerie à pied : le 2e à Bizerte, le 11e à Alger (portion centrale).

Un lecteur ancien séminariste. — Le dispensé article 21 ne peut pas dénoncer l'appel. — En 1906 avec la loi de deux ans, les dispensés actuelles auront vécu.

A. D., Vallons, par Fontenay (Deux-Sèvres). — Si un jeune homme n'a 18 ans qu'en avril, le colonel ne pourra pas lui donner son consentement pour les engagements de mars. — Il faudra attendre octobre 1906.

Louis T. — Sur la guerre de 1870-71, je conseille les ouvrages : 1° du lieutenant-colonel Rousset, 2° du général Niox, 3° des frères Margueritte. — Demandez le catalogue de la maison Chapelot (rue Dauphine, 30 Paris) et celui de Berger-Levrault, à Nancy. — Ils vous documenteront.

Vieux le Croisé bis-3. — Les batteries à cheval forment des groupes *autonomes* complètement séparés de leur régiment d'origine.

Un groupe de lecteurs futurs colons. — Les jeunes gens résidant *depuis le 1er janvier* en plus tard, *de l'année de leur tirage au sort* dans les colonies ou pays de protectorat pourvus de troupes françaises, peuvent, à ce titre, prétendre au bénéfice de l'article 21 (service d'un an dans la garnison locale).

Le Conseil de revision n'a pas à se préoccuper de la situation particulière de ces insoumis et il doit statuer à leur égard comme s'ils résidaient en France.

C'est aux intéressés qu'il appartient, lorsque la décision du Conseil de revision est parvenue à leur connaissance de se mettre en instance auprès du gouverneur ou du résident général, selon le cas, pour recevoir, s'il y a lieu, application dudit article.

Pierre et Louis. Br 6454. — Les demandes de rengagements des sous-officiers renvoyés dans leurs foyers sont adressées au commandant du bureau de recrutement du domicile ou de la résidence. Cet officier supérieur les transmet au chef du corps pour lequel le sous-officier désire se rengager.

Il y joint :

1° Un certificat délivré par lui constatant l'aptitude physique du sous-officier et attestant qu'il se trouve dans les conditions de service exigées par la loi du 18 mars 1889 sur le rengagement des sous-officiers;

2° L'état signalétique des services et le relevé des punitions.

Il réclame, le cas échéant, ces deux pièces au corps dans lequel le sous-officier est inscrit soit comme réserviste, soit comme appartenant à l'armée territoriale. En outre, après s'être informé de la situation de famille du sous-officier, il complète, s'il y a lieu, l'état signalétique, en mentionnant le mariage contracté par l'intéressé dans ces foyers, sans l'autorisation d'un Conseil d'administration.

3° Si le sous-officier a quitté le corps *depuis plus de trois mois*, un certificat (conforme au modèle n° 3 annexé au décret du 28 septembre 1899) constatant qu'il a tenu une bonne conduite depuis son départ du corps.

Louis B., rue D., Amiens. — La veuve d'officier qui se remarie ne perd point son droit à pension, à la condition de ne point épouser un étranger; elle peut même à titre de réversibilité, obtenir plusieurs pensions et en jouir jusqu'à concurrence de 6000 francs. (Loi du 9 juin 1853).

Lorsque des enfants mineurs issus d'un précédent mariage existent, le pension est liquidée pour moitié au profit de la veuve et pour moitié au profit des mineurs, sous forme de *secours annuel*, avec réversion ultérieure, au profit de la veuve, de la part afférente à ceux-ci lorsque le plus jeune d'entre eux aura atteint sa 21e année, ou extérieurement s'ils viennent à décéder, et sous la réserve que la portion attribuée personnellement à la veuve fera retour aux orphelins ou ses survivants d'entre eux, si celle-ci meurt avant leur majorité.

Lorens, 74 + 8. — L'avancement, en principe est très tout dans les corps d'Afrique. — Un sous-officier d'un corps de France est tenu de rendre ses galons pour y passer. — Mais il y a une autre combinaison : celle de chercher un *permutant* et d'obtenir la consentement des deux colonels. Alors on ne perd pas son *grade* pour aller en Afrique.

A., Montpinat (Dordogne). — Un jeune homme qui, *comme tel* aura vu ce Czar « hors d'Europe », ne fait aucun service. Il doit demeurer là-bas jusqu'à 20 ans. — Voir p. 69, la *Brochure n° 1* au mot de : « article 50 ».

Un futur interprète. — Il n'y a pas chaque année, des examens pour interprètes de réserve. Les cadres sont actuellement au complet. — Procurez-vous, chez Lavauzelle, à Limoges, le *règlement du 22 janvier 1902* sur l'organisation de ce corps. — On est nommé suivant le classement et au fur et à mesure des vacances. — On n'est pas convoqué tous les deux ans.

Vicent les marsouins! — Evidemment, on n'est envoyé aux colonies qu'après un stage en France, de façon à atteindre ses 21 ans et à pouvoir supporter les fatigues du climat.

Nn et P. B. (Basses-Alpes.) — Un jeune homme sous le coup de la loi militaire ne peut pas s'expatrier, sous peine de devenir *insoumis*. — Je suis incompétent pour les valeurs financières.

B., Goremault. — Quand les parents existent, le petit fils de septuagénaire n'a aucun droit à dispense.

Lecteur de la « Croix des Ardennes ». — Pour obtenir une dispense de soutien de famille, il faut que les parents soient absolument indigents et qu'ils aient l'appui du maire et du Conseil municipal. Est-ce le cas?

A., Saint-Andiol. — Qu'il agisse avec prudence. Il peut demander à exposer sa situation aux deux généraux. Mais ne vaudrait-il pas mieux rengager ailleurs?

Réponds directement. — M. F., rue de Clignancourt (Paris). — C. B., à Dompierre-sur-Ain (Ain). — A. O., à Maurice (Cantal). — J. B., à Pommers (Pas-de-Calais). — J. L., 153e d'infanterie, Epinal. — E. C., Canada. — J. M., 61e d'infanterie à Limoges. — J. T., rue de Mercœur, à Nantes. — A. A., à Verberie (Oise). — F. N., rue de la Tour-de-Nesle, Tulle. — Abbé D., rue L'Hermond, à Paris. — L. V., boulevard Beaubrun, à Paris. — C. B., à Lalobbe (Ardennes). — M., à Sainte-Anne, Paris.

Champrenault (Côte-d'Or). — M. L., à Somain (Nord). — C. R., à la Cordinière (Deux-Sèvres). — J. T., à Meyrueis (Lozère). — H. W., rue de la Mesure, Wasquehal (Nord). — L. R., à Lée, vallée d'Aran.

L. R.

Chasse aux Nouvelles

NOTRE OBSERVATOIRE

LUNDI 16 JANVIER

Baromètre. — La situation atmosphérique est très troublée sur l'ouest de l'Europe; une profonde dépression a son centre près de l'Irlande où le baromètre marque 721m/m ce matin. La pression est encore très élevée dans le nord-est du continent; (Memel 781m/m).

A Paris, nous avons 756m/m,4.

Le vent souffle du tempête d'entre Est et Sud en Ecosse; il est assez fort ou fort sur nos côtes.

Des pluies et des neiges sont tombées dans l'ouest et le sud de l'Europe; au France, on a recueilli 7m/m d'eau à Brest, 6 à Rochefort, 3 à Perpignan, 1 à Nice; il neige ce matin dans le Nord et l'Est.

La température a monté dans nos régions de l'Ouest; elle était ce matin de — 10 à Moscou, — 5 à Dunkerque, Paris, + 4 à Nantes, + 11 à Biarritz, + 14 à Alger. On notait — 3 au Puy-de-Dôme, — 4 au Pic-du-Midi, — 5 au mont Ventoux.

Probable. — En France, des averses de pluie ou de neige sont probables; le temps va rester froid. A Paris, hier, beau.

La mer est grosse au cap Sicié et à Port-Vendres, très houleuse à Marseille et à Cette, houleuse sur les côtes de la Bretagne.

Mardi 17 janvier, 17e jour de l'année.
Durée du jour : 9 h. 10.
Soleil. — Lever : 7 h. 48. Coucher : 4 h. 31.
Lune. — Lever : 1 h. 30. Coucher : 3 h. 44.

PARIS

Un fou au Panthéon. — Un individu escaladait dimanche les grilles du Panthéon, et démolissait à coups de hache la statue en plâtre du *Penseur*, de Rodin.

Conduit au poste central de 7e arrondissement, cet individu a déclaré se nommer Joseph Pigou. Il est sans domicile. Il a refusé de dire quel était la mobile de son acte. On croit que Pigou est atteint d'aliénation mentale.

DÉPARTEMENTS

Savoie. — **Entraînée par une avalanche.** — Trois habitants d'Albane, près de Saint-Jean-de-Maurienne, un nommé Baptiste Thimel et les frères Jean et François Savoye, partaient hier, à 6 heures du matin.

Arrivés à l'entrée de la forêt de la Revoire, dans une pente très abrupte, couverte d'une couche de neige de 0m,50 environ, leur attention fut attirée par un bruit significatif.

Levant les yeux, ils aperçurent une avalanche, d'une largeur de 80 mètres, qui arrivait sur eux.

Les deux frères Savoye purent s'accrocher à des arbustes et éviter ainsi d'être entraînés, mais Thimel fut pris par le masse et emmené sur un terrain entièrement rocailleux, où il se fit de graves blessures. François Savoye a eu, lui, une jambe brisée.

Ils purent néanmoins rentrer au village.

Loire. — **Enfant brûlée vive.** — On nous écrit de Charlieu :

Une enfant de 6 ans, qui habite chez ses grands parents, à la Bénissons-Dieu, s'étant emparée d'allumettes, mit le feu à ses vêtements.

La malheureuse fillette est morte après trois heures d'atroces souffrances.

Hérault. — **Un crime horrible.** — On nous écrit :

Jean Carrière, 67 ans, limonadier, épicier et propriétaire, a été trouvé étranglé dans son domicile, situé rue du Port-Juvenal, à Montpellier. Le corps était étendu sur les dalles, les jambes dans la chambre à coucher, les bras reposant sur le seuil d'une autre pièce, et le cadavre barrait le couloir en travers. Le sang s'échappait en abondance par les oreilles, la bouche et le nez.

La plupart des meubles ont été fouillés et bouleversés par les assassins qui se sont emparés d'une montre d'or et aussi, croit-on, d'une certaine somme.

Le malheureux Carrière a été étranglé. La police recherche les coupables.

Charente-Inférieure. — **Jetée dans un puits.** — Des inconnus ont jeté la nuit, dans un puits, une vieille dame, Mme Olivier, du village de Compain, commune de Mescbars.

La victime n'a été retirée, tremblante de froid, que le lendemain matin, à 7 heures, par des personnes qu'attirèrent ses appels. Son état inspire de sérieuses inquiétudes.

Eure. — **Tentative de meurtre sur un garde.** — De notre correspondant de Bernay :

Grenier, garde chez M. René Bordeaux, à Bouffey, près Bernay, se trouvait en tournée au bois de Gétopinière dimanche, vers 4 heures du soir, quand, entendant un coup de fusil, il se dirigea vers le côté d'où semblait partir le coup.

Il trouva un braconnier qui s'esquivait avec un lapin attaché à la ceinture.

Grenier le somme de s'arrêter.

Pour réponse, le braconnier épaula, lâchant un coup presque à bout portant. Le garde, atteint à la cuisse, tomba, perdant son sang et appelant au secours.

Les voisins accoururent et le transportèrent chez lui. Le braconnier a été arrêté dans la soirée. C'est un nommé Morin, ouvrier agricole, 18 ans, élevé à l'hospice de Bernay.

Grenier né âgé de 46 ans. Le coup l'a atteint à l'aine, et sans un bandage qui arrête sa partie le charge, il serait mort.

Sa blessure est très grave. On craint que l'amputation de la cuisse ne soit nécessaire.

Haute-Savoie. — **Accidents mortels.** — De notre correspondant de Saint-Julien :

Dimanche, à Metz, Joseph Fournier chassait en compagnie de son neveu, lorsque en traversant en puissance, le coup partit, atteignant son neveu. Lucien Fournier, 40 ans, qui reçut la charge au bas-ventre. Malgré les soins, il expira dans la soirée.

Au couvent de la Visitation d'Annecy, Joseph Chabord, 45 ans, domestique, glissait un arore lorsqu'il tomba d'une hauteur de 6 mètres.

Relevé l'épine dorsale brisée, il expira après de cruelles souffrances.

A Messery, se procédant à des réparations à son grenier, Maurice Chappuis glissa avec l'échelle et se fractura la colonne vertébrale.

Calvados. — **Brûlée dans un incendie.** — A Caen, un violent incendie s'est déclaré ce matin, à 3 heures, dans une cour de la rue de la Geôle. Une demoiselle Lahotte, journalière, 58 ans, et sa nièce, Marie Bleas, âgée de 8 ans, ont été trouvées carbonisées. On croit que la demoiselle Lahotte a mis le feu dimanche soir par imprudence.

ÉTRANGER

Etats-Unis. — **Incendie à New-York.** — Un incendie s'est déclaré, aujourd'hui, dans la maison de M. M.-T. Mason, évocal bien connu.

M. Mason, sa femme, deux enfants et une bonne ont été brûlés. Le feu s'est propagé avec une telle rapidité, qu'il n'a pas été possible de les sauver.

FAITS DIVERS DE PARTOUT

— Un jeune homme de Chambéry, nommé C..., jouant avec un fusil qu'il ne croyait pas chargé mit sa mère en joue et fit partir le coup. Mme C..., fut atteinte au visage. Son état est très grave.

— Alphonse Boucher, 50 ans, charretier à Melicocq (Oise), conduisait hier en brabant monté sur l'un de ses chevaux, lorsqu'en traversant l'Erroir-de-Ville, le ruisseau des « Aulnes-Brunies », sur un pont en planches étroites, l'animal glissa et entraîna dans sa chute tout l'équipage.

Boucher est mort; il laisse une veuve et trois enfants.

— A La Villeneuve-le-Roi, on a découvert sous un hangar le cadavre d'Olivier Charles, manœuvrier, victime d'une congestion causée par le froid.

— Cinq mineurs ont été tués et treize blessés par suite de la chute d'une cage dans la mine de Bold (Angleterre.)

BOURSE DE COMMERCE DE PARIS

Paris, le 16 janvier.

CEREALES

	4 POURS		3 POURS		2 POURS		FARINES	
	Ouv.	Clôt.	Ouv.	Clôt.	Ouv.	Clôt.	Ouv.	Clôt.
Courant	16,35	16,40	16,[illegible]	16,[illegible]	23,05	23,70	34,80	34,[illegible]
Prochain	16,65	16,65	16,[illegible]	16,[illegible]	23,[illegible]	23,[illegible]	34,55	34,55
Mars-avril	17,05	17,15	16,55	16,85	24,50	24,60	34,90	34,95
4 de mars	17,20	17,35	16,70	16,75	24,80	24,[illegible]	32,10	32,30
4 de mai	17,30	17,40	16,75	16,75	24,65	24,65	32,30	32,30
Tendance	baisse	baisse	calme	calme	soutenu	calme	soutenu	calme
Stocks réalisés	à 750						à 650	
— jour	2 750							

Farines de consommation : 50-53,50 ; 1re marques : 53.

HUILES, ALCOOLS ET SUCRES

	HUILE DE LIN		HUILE DE COLZA		ALCOOLS		SUCRES	
	Ouv.	Clôt.	Ouv.	Clôt.	Ouv.	Clôt.	Ouv.	Clôt.
Disponible	....	....	....	....	....	....	....	....
Courant	39,[illegible]	39,35	45,35	45,[illegible]	49,[illegible]	49,[illegible]	44,87	44,75
Prochain	39,25	39,25	45,50	45,25	48,50	48,50	45,25	45,[illegible]
Mars-avril	39,75	40,[illegible]	45,75	45,75	47,75	47,75	....	....
4 de mars	....	....	....	....	....	....	46,[illegible]	45,[illegible]
4 de mai	40,25	40,15	45,75	45,75	46,25	46,[illegible]	46,37	46,[illegible]
4 derniers	40,50	40,50	46,25	46,25	41,[illegible]	40,75	....	....
4 h. octobre	....	....	....	....	39,75	39,75	36,18	35,71
Roux	....	....	....	....	....	....	40,75	....
Cotonnés	....	....	....	....	....	....	77,[illegible]	....
Tendance	calme	calme	soutenu	calme	soutenu	calme	tenue	baisse
Stocks réalisés	930		1 550		50			
— jour	500		1 150		50		18 600	

La Villette du lundi 16 janvier

ESPÈCES	QUANTITÉS amenées	QUANTITÉS vendues	Poids moyen	Prix du kilog. par quarts Viande nette 1er	2e	3e	Foide vif 1er	2e	3e
Bœufs	3 051	3 788	377	1 50	1 35	1 20	90	77	60
Vaches	325	727	350	1 40	1 20	1 00	90	75	55
Taureaux	124	216	400	1 25	1 15	1 05	75	63	50
Veaux	1 250	1 040	80	1 65	1 55	1 45	1 10	90	60
Moutons	21 407	17 500	22	1 50	1 35	1 20	1 05	78	67
Porcs	3 958	3 962	86	1 30	1 20	1 15	88	83	75

Peaux de mouton demi-laine : 3-4
— en laine : 4-6

Physionomie des ventes

Vente difficile sur bœufs, mauvaise sur veaux et moutons, meilleure sur porcs.

Cours en tendance faible sur bœufs, veaux et moutons, en légère hausse sur porcs.

LES CONTEMPORAINS

UN CADEAU A NOS LECTEURS

Voulez-vous vous soigner vous-même dans tous les cas ordinaires?

Ayez toujours chez vous le **Conseiller pratique de santé** du **Docteur Ac. Fournier.**

Ce petit livre, d'un format commode, contient le moyen facile de soigner soi-même et de guérir toutes les maladies les plus usuelles. — Prix : 1 fr. 50 dans les librairies.

NOTA. — Il suffit d'écrire à la Maison FRERE (Champigny et Cie, Sucrs), 19, rue Jacob, Paris, en se recommandant de la CROIX, pour recevoir ce livre précieux, à titre de *Cadeau* et franco de port, par retour de courrier.

UN AVIS SALUTAIRE

Les lecteurs de la *Croix* ne doivent pas ignorer que deux les maladies du cœur et l'artério-sclérose, le traitement du Dr NOBLET donne les résultats les plus sérieux. En quelques jours, sans ponction et sans saignées considérées comme dangereuses, les palpitations, l'oppression, l'albuminurie, l'enflure du corps et des jambes disparaissent entièrement, le sommeil redevient paisible et la respiration normale. Une brochure avec attestations authentiques de guérisons est envoyée franco à tout lecteur de la *Croix* qui en adresse la demande au Dr NOBLET, *49, rue Sainte-Anne, Paris.*

CADEAU à tout ACHETEUR
S'ANTOINE DE PADOUE
VIN 50
Réglisse pectorale L.-B. AU GOUDRON
VINS DU ROUSSILLON SOBRA et VILAR
BORDEAUX

BOURSE DE PARIS

Clôture 16 janvier

FONDS D'ETAT FRANÇAIS		
3 % comptant	98 10	98 [illegible]
3 % terme	98 15	98 [illegible]
3 % amort. comptant	98 [illegible]	98 [illegible]
3 % amort. terme	....	....
EMPRUNTS DE VILLES		
Ville 1865 4 %	356 ..	357 50
— 1869 3 %	361 50	....
— 1871 3 %	407 ..	407 ..